Déchetterie



Horaires de la déchetterie – dès le 1er janvier 2027

Suscévaz

Samedi : 10h - 11h **et** **Mercredi :** 18h30 - 19h30

SA	ME	SA	ME	SA	ME	SA	ME	SA	ME	SA	ME	SA	ME	SA	ME	SA	ME
Janvier				Février				Mars				Avril					
9	13	23	27	6	10	20	24	6	10	20	24	3	7	17	21		
Mai				Juin				Juillet				Août					
1	5	15	19	29	2	12	16	26	30	10	14	24	28	7	11	21	25
Septembre				Octobre				Novembre				Décembre					
4	8	18	22	2	6	16	20	30	3	13	17	27	1	11	15	~~25~~	29

Collecte des déchets encombrants - bois

La collecte sera les samedis **1er mai et 13 novembre** de 10h à 11h.

Déchets verts - compost

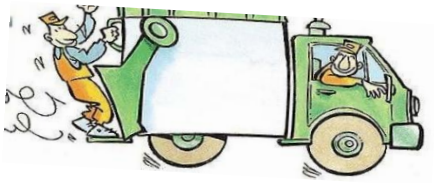

Ramassage le mardi devant votre maison par la STRID - les déchets verts, (épluchures, restes de repas crus et cuits, gazon, compost, déchets de jardin). Durant l'hiver, une semaine sur deux, les semaines impaires. Attention pendant les fêtes dernier passage le 29 décembre 2026 et premier passage le 5 janvier 2027 reprise. Dès le 1 mars 2027 toutes les semaines.

Si vous désirez être dans la tournée, merci de faire votre **demande** au **bureau communal** et de vous munir d'un container vert. La municipalité favorise ce ramassage et vous remercie pour votre collaboration.



La **remorque** reste toujours disponible à l'entrée du village côté Treycovagnes pour les déchets de jardin, le gazon et les branches.

Pour les grandes quantités déchets jardins et branches se rendre directement à la décharge de Mathod.

Déchets incinérables

La benne reste disponible pour les poubelles **du lundi à samedi de 7h à 20h** avec la taxe aux poids.

*Seuls les **déchets urbains incinérables** doivent être déposés dans la **benne compactante**.*

Collecte des déchets spéciaux

Les dates vous seront communiquées ultérieurement et seront affichées à la déchetterie
Les piles, aérosols, batteries, bouteilles de gaz, médicaments, pots de peinture et produits de nettoyage peuvent être ramené dans les magasins. Plus de ramassage à Suscévaz.

Allocation pour les langes

Une allocation de frs 100.- est offerte par année et par enfant de 0 à 36 mois ainsi qu'aux personnes bénéficiant d'une attestation médicale spécifique pour l'évacuation des langes.

D'avance, nous vous remercions de votre précieuse collaboration dans la valorisation des déchets.

Commune de Mathod-Suscévaz
Rue de la Forge 22
1438 Mathod

Tél. 024 445 18 12 – greffe@mathod-suscevaz.ch

TOUT-MENAGE

Décembre 2026

La Municipalité vous souhaite des belles fêtes de fin d'année remplies de bonheur, santé et succès et vous transmet des informations importantes.

A vos agendas

7 décembre à 18h	**Conseil communal** à la Grande salle de Mathod – assermentation
15 décembre à 20h	Chœur d'hommes de Mathod-Suscévaz à la Grande salle de Mathod

Fermeture de l'administration communale

Le secrétariat communal et le bureau du contrôle des habitants **seront fermés**

du vendredi **11 décembre 2026** au dimanche **10 janvier 2027**

La prochaine ouverture sera dans les bureaux communaux de Mathod-Suscévaz – rue de la Forge 22 à Mathod - avec des nouveaux horaires.

Pensez à faire vos documents et changement d'adresse,
ainsi que **charger votre carte déchetterie avant le 10 décembre 12h. !!!**

Aucune autorisation sera traitée durant la fermeture. Merci d'avance pour votre compréhension

Nouveaux horaires d'ouverture de l'administration communale **dès le 11 janvier 2027**

Rez-de-chaussée - rue de la Forge 22 à Mathod

	Bureau du greffe – Police des constructions - bourse	Contrôle des habitants et bureau des étrangers
Lundi	14h00 à 16h00	
Mardi	8h00 à 11h00	16h00 à 18h30
Jeudi	8h00 à 11h00	8h00 à 11h00
	Ou sur rendez-vous	

Organisation de l'administration

Secrétaire municipale	Ariane Vittet	greffe@mathod-suscevaz.ch	024 459 18 12
Police des constructions	Ketty Villemin	pc@mathod-suscevaz.ch	024 459 18 12
Contrôle des habitant.e.s et bureau des étrangers	François-Philippe Décoppet, Préposé Ariane Vittet, suppléante	ch@mathod-suscevaz.ch	024 459 24 64
Bourse communale	Nathalie Rochat	bourse@mathod-suscevaz.ch	024 459 24 66

Municipalité au 1er janvier 2027

Nicolas Hernan	Syndic	Administration générale, écoles – finances – ORPC - Police
Christophe Décoppet	Vice-Syndic	Domaines (terrains communaux, AF) - Durabilité - services industriels (EU, EC, EP, STEP / STAP, éclairage) - CCSPA
Eliane Piguet	Municipale	Affaires sociales - bâtiments communaux - déchetterie
Philippe Veuve	Municipal	Espaces verts - cours d'eau – cimetières – forêt – informatique - site internet - voirie
Jean-Philippe Décoppet	Municipal	Police des constructions – POCAMA - sécurité incendie - SDIS

Contrôle des habitants – émoluments

Enregistrement d'une arrivée, par personne	CHF 10.-
Enregistrement d'une arrivée, famille (avec enfants mineurs)	CHF 20.-
Enregistrement d'un changement des conditions de résidence	CHF 10.-
Prolongation de l'inscription en résidence de séjour	CHF 10.-
Toute attestation délivrée certifiant des données enregistrées dans son registre des habitants	CHF 10.-
Déclaration de vie	CHF 5.-
Copie conforme d'un document établi par la Commune (par page)	CHF 2.-

Chiens – recensement obligatoire



Dans le cadre du recensement cantonal, et en application de l'art. 9 de la Loi sur la Police des chiens du Canton de Vaud du 31 octobre 2006, la Municipalité de Mathod-Suscévaz informe les propriétaires ou détenteurs de chiens qu'ils sont tenus de **déclarer** au greffe municipal :

- les chiens nés, acquis ou reçus en 2026 ;
- les chiens vendus, décédés ou donnés au cours de l'année 2026 (pour radiation) ;
- les chiens qui n'ont jamais été annoncés ;

au plus tard jusqu'au 28 février 2027.

Les indications suivantes sont nécessaires : la race, la couleur de la robe, la date de naissance, la date de l'acquisition, le lieu de provenance, le carnet contenant le n° de la puce électronique (les chiens doivent tous être identifiés au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire).

Le nouveau site internet de la commune de Mathod-Suscévaz sera disponible au 1er janvier 2027 à l'adresse www.mathod-suscevaz.ch





Carte journalière dégriffée Commune



Dès le 11 janvier 2027, les habitants de la nouvelle commune de Mathod-Suscévaz pourront obtenir des cartes journalières dégriffées auprès du bureau communal ou par téléphone 024 459 18 12 ou par courriel greffe@mathod-suscevaz.ch .

La carte est nominative, il faut transmettre nom, prénom et date de naissance au moment de la réservation.

- La vente de la carte journalière dégriffée Commune est ouverte à toute personne et n'est pas limitée aux habitants de la commune de Mathod-Suscévaz.
- De plus, une même personne peut acheter plusieurs cartes journalières dégriffées Commune (différentes dates de voyage ou pour des tiers).
- Pour des groupes de 10 personnes et plus, nous conseillons le billet de groupe offrant une réduction de 30%.
- Les cartes journalières dégriffées Commune avec le demi-tarif peuvent en principe également être utilisées pour des enfants et des chiens. Toutefois, les titres de transport de l'assortiment actuel pour enfants et pour chiens sont plus avantageux

Les cartes journalières dégriffées Commune peuvent être vendues de **6 mois** à **un jour** avant la date de voyage souhaitée. Le niveau de **prix 1** est disponible jusqu'à **maximum 10 jours avant la date de voyage**.

Si le contingent du niveau de prix 1 est épuisé pour la date de voyage souhaitée ou si l'achat a lieu moins de 10 jours avant la date de voyage, les cartes journalières dégriffées sont automatiquement proposées au prix de vente niveau de prix 2 plus élevé. Si le niveau de prix 2 est également épuisé, plus aucune carte journalière dégriffée Commune n'est proposée pour la date de voyage concernée.

Classe et segment	Niveau de prix **1** disponible jusqu'à **maximum 10 jours** avant la date du voyage	Niveau de prix **2** disponible jusqu'à **maximum 1** jour avant la date du voyage
2e classe **avec** demi-tarif	**39.–**	**59.–**
2e classe **sans** demi-tarif	**52.–**	**88.–**
1re classe **avec** demi-tarif	**66.–**	**99.–**
1re classe **sans** demi-tarif	**88.–**	**148.–**

La disponibilité de la carte journalière dégriffée est indiquée par date de voyage sur **carte-journaliere-degriffee-commune.ch**

Vous trouverez sur ce site toutes les informations et conditions relatives à la carte journalière dégriffée. Toutefois, il est important que vous soyez conscients du fait que les disponibilités sont actualisées plusieurs fois par jour sur le site, qu'il peut arriver que le contingent fixé pour la date de voyage souhaitée ait été épuisé, entièrement ou au prix le plus faible, depuis la dernière actualisation et qu'il ne soit donc plus disponible.



Que vos fêtes de fin d'année soient pleines de joie et de rires !